

Lettre d'information EMCS/GAMMA

N°3

Mars 2007



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

*Suivi informatisé des mouvements de marchandises
en suspension de droits d'accises*

EMCS (Excise Movement and Control System) est le projet européen de suivi informatisé des mouvements intra-communautaires de produits en suspension de droits d'accises, basé sur la dématérialisation du DAA (document administratif d'accompagnement). Ce terme désigne également le système informatique d'échanges entre les Etats membres qui en découle.

GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises) est la téléprocédure nationale qui permet la mise en oeuvre d'EMCS en France. Les opérateurs français auront accès à GAMMA sur le portail Pro.Dou@ne ou en transmettant des messages EDI à partir de leurs propres systèmes informatiques.

L'utilisation de la téléprocédure GAMMA sur Pro.Dou@ne sera **gratuite** (hors coût de la connexion à Internet).

■ **SEED v0 : une nouvelle base de données des opérateurs intracommunautaires**

Depuis le 16 octobre 2006, une nouvelle version de la base de données des opérateurs intra-communautaires agissant dans le domaine des accises a été mise en place : SEED v0.

Cette base rénovée contient tous les entrepositaires agréés et opérateurs enregistrés des 27 Etats membres de l'Union européenne, autorisés à effectuer des échanges intra-communautaires de produits soumis à accises. **Elle est désormais mise à jour quotidiennement.**

Pour mettre en place SEED v0, la base de données des opérateurs/accises français a dû être modernisée : désormais, toute autorisation accordée à un opérateur français est immédiatement enregistrée sur la base nationale et intégrée dans les 24 H dans la base européenne.

Cette mise à jour, en temps réel, est nécessaire à la mise en place du futur système EMCS, qui prévoit une vérification systématique de l'existence des numéros d'accises des opérateurs avant validation du DAA électronique. Par ailleurs, les services douaniers disposent ainsi immédiatement d'informations actualisées, notamment lors de contrôles routiers.

Grâce à deux services en ligne sur Internet, les opérateurs peuvent vérifier :

- si le numéro d'accises d'un opérateur intra-communautaire existe,
- le cas échéant, pour quelles catégories de produit cet opérateur est autorisé.

■ **InfoAccises** sur le portail national **Pro.Douane** : <https://pro.douane.gouv.fr/>

■ **SEED on Europa** sur le site **Europa** :
http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds/fr/seedcau.htm

■ Calendrier de mise en service de GAMMA

Afin d'éviter aux opérateurs français de gérer deux procédures distinctes selon le caractère national ou intra-communautaire des mouvements de produits soumis à accises, **la dématérialisation du DAA sera étendue au niveau national, de manière progressive.**

Par ailleurs, **l'établissement et la validation des DSA papier (document simplifié d'accompagnement) couvrant les mouvements en droits acquittés pourront s'effectuer avec l'application GAMMA**, afin d'éviter aux opérateurs français de conserver une machine à timbrer uniquement pour valider ces documents.

Trois phases de déploiement de GAMMA vont s'étaler sur trois ans et demi :

- - **phase préalable de mi-2008 au 31 mars 2009.** Cette phase prépare l'intégration progressive des opérateurs à GAMMA. Les opérateurs français qui le souhaitent pourront utiliser GAMMA pour établir et valider des DAA. Un exemplaire papier accompagnera systématiquement la marchandise.
- - **phase communautaire du 1er avril au 31 décembre 2009 :**
Dès le 1er avril 2009, tous les opérateurs effectuant des opérations intra-communautaires devront être en mesure d'utiliser GAMMA **pour recevoir** des DAA dématérialisés provenant d'expéditeurs situés dans d'autres Etats membres et émettre les certificats de réception correspondants.
Le 31 décembre au plus tard, ces opérateurs devront utiliser GAMMA **pour émettre** des DAA électroniques à destination de leurs clients situés dans les autres Etats membres.
- - **phase nationale du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 :** l'utilisation de GAMMA sera obligatoire pour les opérateurs français effectuant des opérations au niveau intra-communautaire mais les opérateurs n'effectuant que des opérations nationales bénéficieront d'un délai supplémentaire de deux années.

Pour toute information sur EMCS/GAMMA

Vous pouvez écrire à :

emcs@douane.finances.gouv.fr

ou consulter le site Internet douane

<http://www.douane.gouv.fr/>

(rubrique « Professionnels »/Focus EMCS/GAMMA)



*Suivi informatisé des mouvements de marchandises
en suspension de droits d'accises*